

SEANCE du 7 avril 2015

L'an deux mille quinze le sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert Duffour, Maire.

Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 19// Présents : 17

Date de convocation du Conseil municipal : 31 mars 2015

Présents :

DUFFOUR Hubert
COLIN Jean-Marc
SCOTTON Isabelle
RUBIN Laurent
DUMAS Véronique
LIBOURNET Céline
AUDUREAU Elodie,
RESSUGE Philippe
BASTIANI Cristelle
FILLON CAMGRAND Jean-François
LAFFORT Alexa,
PORTELLA Philippe
PIACENTINI Christophe
THERASSE Olivier
CHARPY-PUGET Pascal
COMBRES Maryse
DALENS Claude

Absents excusés : LAFFARGUE Sandrine, NONETTE Karine

Secrétaire de séance : BASTIANI Cristelle

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelle aucune observation

Ordre du jour :

A) Finances

- *Adoption du Compte de Gestion 2014*
- *Adoption du Compte Administratif 2014*
- *Affectation du résultat du Compte Administratif 2014*
- *Fiscalité directe locale*
- *Budget Primitif 2015*
- *Délibération remboursement Case Columbarium*

B) Travaux

C) Urbanisme :

D) Commissions Communales : Comptes rendus

- *Personnel Communal :*
- *Cadre de Vie*
- *Affaires scolaires*
- *Cohésion Sociale*

Agglomération Agenaise : Comptes rendus

Questions diverses

FINANCES :

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET COMPTE DE GESTION 2014:

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Compte Administratif 2014, présenté par Monsieur Jean Marc Colin, 1^{er} Adjoint, est globalement **excédentaire de 471 286.49 Euros**, après réalisation de l'ensemble des projets décidés l'an passé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif de la commune ainsi que le Compte de Gestion de la Commune arrêté par Madame CARLOTTO, Perceptrice, identique aux résultats du Compte Administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Au vu des résultats du Compte Administratif communal de l'année 2014, globalement **excédentaire**

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats afin de permettre l'équilibre du budget primitif 2015 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (investissement) = 42 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'affectation des résultats de l'année 2014 comme ci-dessus.

FISCALITE DIRECTE LOCALE :

Pour l'année 2015, le Conseil Municipal décide maintenir le taux municipal des taxes suivantes sans augmentation :

Taxe d'habitation : 9.59 %

Foncier bâti : 15.32 %

Foncier non bâti : 83.62 %

BUDGET PRIMITIF 2015 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve pour l'exercice 2015, le Budget Primitif proposé par Monsieur le Maire :

Il est équilibré à :

- Section Investissement : **363 788 €**
- Section Fonctionnement : **1 246 300 €**

Outre les dépenses habituelles de fonctionnement qui devront être maîtrisées, des projets significatifs sont prévus, financés par les fonds propres de la commune :

- Accessibilité de la salle polyvalente
- Achat de matériel pour les services techniques
- Renouvellement du matériel informatique pour l'école et la mairie
- Accès sécurisé à Bécade
- Éclairage du Stade.

CONCESSION DU COLUMBARIUM : Remboursement à Monsieur et Madame MITON :

Monsieur le maire explique au conseil municipal que M. et Mme MITON François avaient acheté et payé la case n°12 du columbarium au Cimetière du Bourg le 20 mars 2013.

M. et Mme MITON François ont changé d'avis et souhaitent d'acheter une concession au cimetière du Bourg et ont demandé le remboursement, soit TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal

- répond favorablement à la demande de remboursement effectuée par M. et Mme François MITON
- charge Monsieur le maire de faire procéder au remboursement de la somme.

TRAVAUX 2015 :

Laurent RUBIN, responsable de la Commission Bâtiments-Voirie-Accessibilité rend compte des travaux réalisés et des sujets étudiés par la commission depuis le dernier Conseil Municipal.

PROJETS 2015 :

- ✓ Travaux à la salle polyvalente du bas : M. GRATTIERI Architecte a finalisé le dossier de demande d'Autorisation de Travaux (AT) ainsi que L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap). Nous allons envoyer tous les documents cette semaine à la DDT et à la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

BATIMENTS :

- ✓ Local de La Poste : L'entreprise CALLISTO a procédé à l'injection de produit hydrofuge et de fixateur de sel. Il faut attendre maintenant 3 semaines avant de poser un parement en bois.
- ✓ Les travaux de sécurisation de la terrasse des chasseurs sont programmés pour la fin avril début mai.
- ✓ D'autres travaux de remise en état sont prévus : l'éclairage du stade, le muret rue des Faïenciers ainsi que les toitures des églises de Goulard et du Bourg.

VOIRIE :

- ✓ Les travaux de voirie 2015 ont débuté par la réparation de la traversée de route sur le VC 4 de Mengette, la création d'une traversée de route sur le VC 8 du Pech, et des curages de fossés.

ACCESSIBILITE :

- ✓ Nous avons fait un point d'avancement ce matin avec Mesdames Christine BONFANTI-DOSSAT et Virginie GAYART du service Accessibilité de l'Agglo. En parallèle de l'Ad'Ap pour la salle polyvalente nous allons réaliser un Ad'Ap de patrimoine. Ce dispositif nous permet d'échelonner les travaux de mises aux normes de tous les autres ERP et IOP sur une durée de 3 à 6 ans.

URBANISME :

Madame Véronique Dumas responsable de la commission communale d'urbanisme rend compte des travaux :

➤ ANNULATION DU PLU 2012

Causes : le PLU communal approuvé le 28 juin 2012 a été annulé par le TRIBUNAL ADMINISTRATIF de Bordeaux le 10 février 2015 au motif d'un vice de forme lié au lancement de la procédure de révision du PLU. Le TRIBUNAL ADMINISTRATIF a rejeté tous les autres motifs d'annulation invoqués par les plaignants. Ainsi la totalité du contenu du PLU n'est pas remis en cause.

Effets :

- Retour au POS en attendant le nouveau PLUi en cours de révision et applicable début 2017.
- Conséquences juridiques: tous les certificats d'urbanisme positifs délivrés en vue d'un permis de construire sont inopérants et annulés
- La mairie a adressé un courrier personnel à chaque personne concernée
- Mesures prévues : information de l'ensemble de la population par supports municipaux bulletin et site Internet.

- Communiqué: « **Chaque propriétaire de terrain constructible au POS, chaque propriétaire de terrain rendu constructible au PLU communal 2012, toute personne souhaitant demander la constructibilité de terrains dans le cadre du PLU sont invités à adresser un courrier, à Monsieur le Maire, expliquant l'objet de la constructibilité et les parcelles concernées, d'ici le 30 juin 2015.** »

➤ REVISION DU PLU

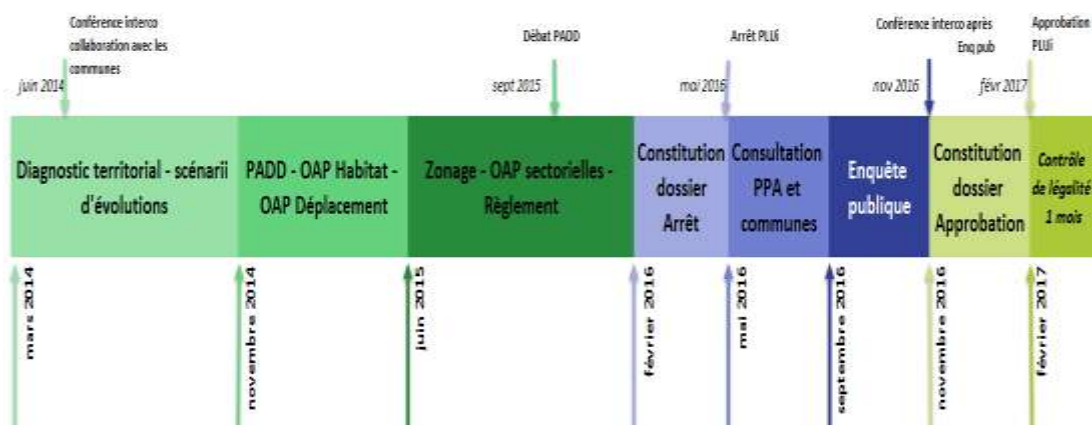
La révision du PLU est à sa phase d'élaboration du PADD Projet d'aménagement et de développement durable

Des ateliers d'échange à diverses thématiques sont organisés en ce moment.

En pratique: les élus débattent sur 5 questionnements

- I. Quels grands équilibres et complémentarités territoriales rechercher sur l'Agglomération, entre rives droite et gauche de Garonne, entre espaces centraux, périphéries et campagnes ?
- II. Quels modèles de production de logements promouvoir, pour répondre à la diversité des attentes et de moyens des ménages, au phénomène de vieillissement, aux besoins de réhabilitation et valorisation des espaces urbains existants ?
- III. Quelle stratégie mettre en œuvre pour l'intégration de la future gare LGV et l'organisation des secteurs impactés par les grands projets d'infrastructures ?
Quels effets moteurs ou perturbateurs anticiper, du fait des développements économiques et d'équipements à leur proximité, du fait des changements de pratiques de mobilités (notamment sur l'ouest et le centre de l'agglomération)?
- IV. Quelles stratégies d'accueils économiques et commerciaux poursuivre, pour assurer un bon équilibre entre les grands sites et projets engagés par l'agglomération, et le maintien d'un tissu local dynamique ?
- V. Quels équipements investir de manière prioritaire, pour accompagner le développement urbain souhaité par l'agglomération : dessertes numériques, réseaux d'eau et d'assainissement, réseaux de transports, structures d'enseignement, sociales ou culturelles ... ?

Repères calendaires



8/4/2015 Présentation du P.A.C. par les services d'État

5/5/2015 à 9h30 Réunion Sectorielle : secteur ouest au Passage

➤ POLICE DE L'URBANISME - PROPOSITION DE SERVICES MUTUALISES INTERCOMMUNAUX

Constat : la police de l'urbanisme relève de la compétence du maire, mais elle est peu exercée par manque de moyens techniques.

Solution : l'Agglomération Agenaise propose de contrôler la conformité des travaux aux règles d'urbanisme.

Modalités - - missions proposées - - coût

Contrôles par l'Agglo: récolement des travaux réalisés et contrôle des travaux non conformes

Coût: Il est proposé de procéder à 50 % de récolement par rapport au nombre de PC (8) et PA (1)

enregistrés en 2013, soit 5 récolements à 223 € l'un, 20% de contrôles de travaux, soit 2 contrôles à 244 € l'un → 1492 € l'an pour la commune.

Décision du Conseil Municipal : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, entérine la proposition de l'Agglomération Agenaise en matière de mutualisation des services de la police d'urbanisme à appliquer sur la commune de Sainte Colombe en Bruilhois, et charge Monsieur le Maire d'effectuer toute les démarches qui conviennent.

➤ **TECHNOPOLE AGEN GARONNE**

Rejet par le Tribunal Administratif de la requête en annulation de la D.U.P. du Préfet

Par jugement en date du 6 mars 2015, le Tribunal Administratif de Bordeaux a rejeté la requête enregistrée le 16 février 2015 sous le n° 1500666 présentée pour M. Joseph Bonotto demeurant Métalé à Sainte-Colombe-en-Bruilhois (47310) par Me Tête.

M. Bonotto demandait au juge des référés de suspendre l'arrêté du 10 avril 2014 par lequel le préfet de Lot-et-Garonne déclare d'utilité publique le projet d'acquisition et de travaux nécessaires à la réalisation de la zone d'activités concertée « Technopole Agen Garonne » valant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Brax et de Sainte-Colombe-en-Bruilhois et l'arrêté du 29 septembre 2014 par lequel cette même autorité a déclaré cessibles les terrains nécessaires au projet de réalisation de la ZAC « technopole Agen Garonne ».

➤ **CARRIERE CARREROT DE BAQUERAT**

Madame Dumas fait le compte-rendu de la rencontre avec le chef d'agence de la société Roussille, M. Fleuriet et M. Nicolas Malecki, responsable foncier, en date du 16 mars 2015.

Les membres des commissions communales d'Urbanisme et du Cadre de Vie se sont réunis le 23 mars 2015 au sujet du dossier de la CARRIERE DE CARREROT DE BAQUERAT.

L'avis défavorable est toujours maintenu, aux motivations ci-après:

- Circulation de camions et de tout autre véhicule pour activité commerciale. Combien de véhicules y aura – t – il finalement ?

- Sécurité sur la petite route : croisement voitures/camions ?
- Détérioration des routes. → Problème financier de remise en état.
- Un contrôle DREAL / an : Insuffisant
- Contrôle des matériaux ne peut se faire sur la confiance. → Réserve.
- Comment vont-ils faire le tri ? → Toujours pas convainquant .
- Nuisances sonores et poussière sur une trop longue durée.
- Aucune retombée financière pour la commune.
- Une carrière à côté d'un site remarquable, est-ce opportun ?
- Présence de la grotte très proche du site d'exploitation, rénovation de l'église de Mourrens, chemin de randonnée.

Décision du Conseil Municipal : Le conseil municipal n'a pas délibéré. La commission urbanisme veut se laisser un peu de temps pour des recherches un peu plus approfondies concernant la grotte.

Personnel Communal :

Emploi d'avenir au secrétariat de Mairie :

Madame SCOTTON Isabelle, responsable de la Commission du Personnel Communal, informe l'assemblée que Madame Emma Lachassagne recrutée dans le cadre des Emplois d'Avenir au secrétariat de Mairie et pour assurer la surveillance dans le bus de ramassage scolaire a démissionné de son emploi à la fin du mois de février durant sa période d'essai. La commission du Personnel, en accord avec Monsieur le Maire, a décidé de recruter Monsieur Yacin Kahalessanne pour pallier à ce remplacement. Dans un premier temps, Monsieur Kahalessanne a travaillé durant le mois de mars sous contrat, et il vient de signer son contrat Emploi Avenir à compter du 1^{er} avril.

Entretiens avec le personnel communal : La commission du Personnel recevra vendredi l'ensemble du personnel communal lors d'entretiens individuels pour mettre en place les procédures d'évaluation de fin d'année.

Commissions Communales :

Suite à la démission de Monsieur DALENS Claude du groupe d'opposition, le Conseil municipal valide la nomination des nouveaux membres suivants :

- Commission Finances : NONETTE Karine
- Commission Personnel : COMBRES Maryse

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un changement au sein de la Commission Cohésion Sociale – Communication dont Madame LIBOURNET Céline est responsable : La partie Communication est transférée à la Commission Cadre de Vie dont Monsieur COLIN Jean Marc est responsable. Madame LIBOURNET gèrera le dossier Mutualisation avec l'Agglomération d'Agen.

Monsieur Jean-François FILLON CAMGRAND attire l'attention du Conseil Municipal sur l'importance de la Commission Cohésion Sociale qui aura de nombreux projets à mener à bien et qui se retrouve avec peu de membres, tous les volontaires seront les bienvenus.

Monsieur DALENS Claude demande à devenir membre de la commission des Affaires Scolaires. Monsieur le Maire précise que cette demande sera étudiée en bureau municipal.

Pas de changement au sein des autres commissions.

➤ **COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS /**

COHESION SOCIALE : Madame LIBOURNET Céline informe le conseil municipal :

- Cérémonie d'Accueil des nouveaux arrivants : le 30 mai à 11 h avec l'ensemble du conseil municipal et les associations.
- clôturation de fin d'année avec les associations
- Septembre : mise en place du Conseil Municipal des jeunes (pour les élèves du cycle 3 de l'école primaire). Le centre de loisirs souhaiterait participer. Pour les ados, une étude est en cours de réflexion au sein de l'Agglomération d'Agen, pour ouvrir des accueils pour les jeunes dans plusieurs communes.

MUTUALISATION :

- Les sous groupes ont été créés.
- Le dossier mutualisation sera disponible sur internet.

AFFAIRES SCOLAIRES : Madame Elodie AUDUREAU, responsable de la Commission des Affaires Scolaires informe le conseil municipal :

- Le conseil d'école du 12 mars s'est bien passé.
- Sécurité : des exercices d'évacuation ont eu lieu. Un audit avec la protection civile est en cours.
- L'achat de mini panneaux de basket est prévu ainsi que du matériel informatique.
- Un audit de la cantine aura lieu. Une étude sera menée pour voir la possibilité d'introduire des produits issue de l'agriculture biologique.
- TAP : un PEDT (Programme d'Éducation Territorial) sera mis en place pour la prochaine rentrée. Une réunion avec l'ensemble des partenaires (associations, centre de loisirs, parents d'élèves...)

CADRE DE VIE ET COMMUNICATION :

- Intervention de Monsieur RESSUGE Philippe : Création d'un espace de travail réservé à la mairie et aux conseillers municipaux pour stocker et partager les documents : my cloud

Il sera possible d'écrire et de lire les informations qui seront en accès protégé. Il s'agit de documents de travail qui seront soumis à une charte de confidentialité et réservés aux conseillers municipaux.

- Le nouveau bulletin municipal sortira le 23 avril
- Site internet : La formation pour la prise en main du Site a eu lieu. Une Newsletter sera mise en place.
- Fleurissement du Village : le jury régional passera visiter le village le 26 aout. L'objectif est de conserver la deuxième fleur. L'accent sera mis sur le secteur du lavoir, avec l'opération 1 naissance/1 arbre, ainsi que les actions auprès des écoles et du centre de loisirs. La directrice du Centre de Loisirs sera invitée lors de la prochaine réunion de commission.

Un devis de fleurissement a été validé auprès de Nicolas Le Jardinier à Layrac qui a proposé de faire des plans pour l'an prochain. Le fleurissement du village par l'entreprise Marty est également conservé.

- Agenda 21 : Monsieur Jean Marc COLIN responsable de la Commission Cadre de Vie, fait part de l'embauche de Madame Céline POST en qualité de stagiaire, actuellement en Master 2 – Formateur en développement Durable de la Faculté d'Agen pour établir le diagnostic territorial de mise en place de l'agenda 21. Elle rencontrera l'ensemble des parties prenantes, au fur et à mesure de son stage.
- Restauration de l'Église de Mourrens : après plusieurs contacts avec l'Architecte des Bâtiments de France, un cahier des charges précis a été envoyé à 4 architectes afin de retenir l'un d'entre eux pour établir le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de restauration de l'église de Mourrens. Un retour a été demandé pour le 30 avril 2015. Monsieur Jean Marc COLIN rencontrera un responsable départemental de la Fondation de France en vue de l'obtention d'un financement d'une partie des travaux.

BUREAUX COMMUNAUTAIRES : Monsieur Jean Marc COLIN délégué communautaire et rapporteur auprès du conseil municipal

- Schéma directeur pour les sites remarquables au sein de l'agglomération : Un excellent dossier fait par Madame Elodie Tacchi a été déposé. L'agglomération Agenaise prévoit de mettre en place une classification des sites Majeurs et des sites Remarquables.
- Création et aménagement des aires de camping car : appel aux communes qui souhaitent créer ou réhabiliter leurs aires. L'agglomération souhaite conforter et développer l'offre de service des aires autour d'Agen. Un dossier pour Sainte Colombe a été déposé pour améliorer l'aire communale existante
- Conventions de partenariat signées avec la chambre des Métiers, la chambre de Commerce et d'Industrie ainsi qu'avec la Chambre d'Agriculture pour la redynamisation du secteur Agenais.

- Débats budgétaires sur la taxe foncière bâtie pour les nouvelles zones économiques. Cet amendement a été retiré du vote.
- Fonds de solidarité Territorial : Maintien du FST à 3 millions d'euros à la demande des élus de l'Agglomération Agenaise.
- Évolution de la taxe Ordures Ménagères à 11 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures trente.